

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 octobre 2009 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire, M. Christian MOREL, Maire délégué, Mmes et MM Nelly RIMBERT, Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Jean-Marie DUGNY, Martine BLANVILLAIN, Jacky JOANNIS et Daniel CRENE, Adjoints.

Mmes et MM Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Jeannine GUILLEMOT, Dominique LAURENT, Yves SCALABRINO, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN et Noura BAYNAOUI, Moïse MENANT, Antoine LAURIER, Mme Shéhérazade AMARI, Annie POITOU et Jean DELAS, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme Annie PETIT, M. Pierre DUPAS, excusés et représentés,

Secrétaire de séance : Mme Noura BAYNAOUI

La séance est ouverte à 20 h 15.

M. le Maire accueille le conseil municipal et la parole est donnée à la secrétaire de séance, Mme Noura BAYNAOUI, qui fait l'appel. Le quorum est atteint.

0. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 septembre 2009

Le compte rendu n'appelle aucune observation et est adopté.

1. URBANISME – vente de deux parcelles appartenant au domaine privé communal - parcelle BD 514 pour partie d'une contenance de 636 m² - parcelle BD 445 d'une contenance de 16 m²

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Vu la demande d'acquisition formulée par Monsieur Anthony GOULIER, gérant de la société « Système ECO + » dont le siège se situe 2 rue du Pré Briffou à MONTIGNY LA RESLE (89230) d'une partie de la parcelle BD 514 appartenant à la commune, pour une contenance de 636 m², et de la parcelle BD 445 pour une contenance de 16 m², situées le long des rues de Londres et de Paris.

Vu que les parcelles BD 514 et 445 sont situées en zone IINAA (à vocation d'activités et de commerces) au Plan d'Occupation des Sols.

Vu le projet de Monsieur Anthony GOULIER, gérant de la société « Système ECO + » de construire un magasin spécialisé dans le traitement de l'eau, la récupération d'eau de pluie, les fontaines à eau et les spas sur une superficie totale de 800 m².

Considérant qu'une division de cette parcelle sera effectuée par un géomètre sur la base du plan de division.

Qu'il est envisagé de vendre cette partie de la parcelle BD 514 et la parcelle BD 445 à un prix de 20€HT par mètre carré conformément à l'estimation de France Domaine en date du 15 septembre 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à main levée décide à 27 voix POUR :

- de procéder à la vente d'une partie de la parcelle BD 514 pour une contenance de 636 m² ; et de la parcelle BD 445 de 16 m².
- précise que tous les frais inhérents à cette vente (géomètre, notaire, etc...) seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout compromis ou acte de vente à intervenir.

2. URBANISME – déclassement d'une parcelle du domaine public communal pour intégration dans le domaine privé communal et vente – parcelle d'une contenance de 152 m²

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Vu la demande d'acquisition formulée par la société « Système-Eco + », dont le siège se situe 2 rue du Pré Briffou à MONTIGNY LA RESLE (89230) d'une partie du domaine public communal, d'une contenance d'environ 152 m², située en bordure de la parcelle cadastrée BD 514, située rue de Londres, appartenant à la commune de Monéteau et dont il est envisagé de céder une partie à la même société « Système-Eco + ».

Vu l'article Article L 141-3 du Code de la Voirie Routière qui dispose :

« Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

Considérant que la parcelle qui sera issue d'une division du domaine public de la commune de Monéteau n'est pas affectée à l'usage direct du public (pas de circulation des piétons ni des véhicules) ni à un service public.

Qu'il s'agit d'un délaissé de voirie, non utilisé.

Que la parcelle est située en zone IINAA (à vocation d'activités et de commerces) au Plan d'Occupation des Sols.

Que l'acquisition de cette parcelle par la société « Système-Eco + » aurait pour but d'aménager une parcelle cohérente qui serait l'image symétrique de l'autre côté de la rue de Londres.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à main levée, décide à 27 voix POUR

- le déclassement du domaine public communal de la parcelle précitée,
- précise que tous les frais inhérents à cette vente (géomètre, notaire, etc...) seront à la charge de l'acquéreur,
- demande que le prix de vente soit fixé à 20€/le m² conformément à l'estimation de France Domaine en date du 15 septembre 2009.
- autorise Monsieur le Maire à intégrer le terrain précité dans le domaine privé communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

3. URBANISME – Projet de résidence sénior

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le Maire présente le projet de réalisation d'une résidence sénior dans la zone des Boisseaux, et l'offre de DOMANYS en la matière.

Il s'agirait d'une résidence sénior intégrant des adaptations aux personnes à mobilité réduite. DOMANYS a actuellement une dizaine de projet en cours, avec une moyenne de 15 à 20 logements par opération.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par DOMANYS. Les voiries et réseaux divers font l'objet d'une rétrocession en coopération avec la commune et son cahier des charges en la matière.

Les loyers sont conventionnés.

Le maître d'ouvrage est engagé dans une démarche de hautes performances énergétiques (HPE) qui va au-delà de la réglementation thermique en vigueur.

Sur Monéteau, au vu des surfaces offertes, il s'agirait d'une opération mixte résidence / logements. La résidence nécessite environ 5 000 m² pour 15 à 20 logements soit en location ou porté à la vente.

Le conseil municipal donne son accord sur ce projet et Monsieur le Maire contactera DOMANYS afin de poursuivre son étude.

A. LAURIER : donnera-t-on priorité aux gens de Monéteau ? oui, dans la mesure du possible.

4. AMENAGEMENT – Aire de jeux au sein du quartier Jean Mermoz

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite à la résidentialisation des 100 appartements de la rue Jean Mermoz par DOMANYS en 2005, des demandes se sont exprimées en faveur de l'installation d'une aire de jeux de proximité pour la centaine d'enfants habitant ce secteur. Un sondage auprès des familles a confirmé cette demande, avec 97% des réponses exprimées formalisant un « oui » à l'installation de jeux, avec un taux de réponse de 82%.

Un projet a donc été élaboré par DOMANYS, afin de répondre aux besoins de chaque âge :

- Une structure de jeux pour les 5/10 ans
- Un terrain avec panneau de basket
- Une table de ping-pong en béton

Ce projet est ainsi destiné aux tout petits mais aussi aux préadolescents et adolescents.

Le projet est évalué à environ 35 000 euros HT.

- logement 1^{er} étage château Colbert : 289,20 €

Le mode de calcul se base sur le nombre d'usagers par logement :

- logement mansardé château Colbert : 1 personne
- logement 1^{er} étage château Colbert : 3 personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les charges locatives telles que proposées à 27 voix POUR.

L'étude de l'individualisation des frais de chauffage et de consommation d'eau se poursuit avec un objectif de mise en application pour la saison 2010/2011.

6. FINANCES – Etat d'avancement du budget primitif 2009 au 20 septembre 2009

Rapporteur : Daniel CRENE

Monsieur l'adjoint aux finances donne lecture de l'état d'avancement du budget primitif 2009 au 20 septembre 2009, en termes de dépenses et recettes d'investissement, dépenses et recettes de fonctionnement.

En investissement les dépenses réalisées au 20 septembre sont de 1 022 911.62 € pour une proposition de budget de 6 287 056.46 €; de même qu'en recettes, réalisation pour 4 085 149.48 € pour 6 739 900.46 € de proposition budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 218 688.41 € (réalisés au 20 septembre) pour un budget prévisionnel de 4 902 836.00 € et les recettes réalisées au 20 septembre de 4 106 858.57 € pour 6 598 673.10 € de budgétées.

Si la situation au 20 septembre présente un décalage entre le réalisé et le prévisionnel, c'est en majeure partie du à la programmation de certains travaux qui peuvent être terminés mais non facturés. En ce qui concerne les travaux de voirie qui est le plus gros poste, le programme 2009 sera réalisé d'ici la fin d'année mais non facturé et la commission travaille sur le programme 2010 pour lancer les consultations.

7. FINANCES – Remise gracieuse de majoration concernant la taxe locale d'équipement

Rapporteur : Daniel CRENE

Par courrier en date du 13 août 2009, la trésorerie d'Avallon nous signale une demande de remise gracieuse de majoration concernant la taxe locale d'équipement due par Monsieur CARRE Frédéric, gérant de la SCI Camou Blanche, en application de l'article L251A du livre des procédures fiscales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 27 voix POUR d'accorder la remise gracieuse de la majoration concernant la TLE due par Monsieur CARRE Frédéric.

8. FINANCES – Transports scolaires

Rapporteur : Marie LEGENDRE

TRANSPORT SCOLAIRE – ECOLE DE SOUGERES

Les élèves de l'école de Sougères sur Sinotte, commune associée, sont amenés une fois par semaine sur les équipements de MONETEAU (gymnase et bibliothèque).

Deux sociétés ont été consultées.

Il est proposé de retenir l'offre de la société la mieux-disante « Les Rapides de Bourgogne » au prix de 47,00 Euros TTC par aller-retour, pour l'année 2009/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 27 voix POUR.

TRANSPORT – ECOLES DE MONETEAU ET DE SOUGERES

Les élèves des écoles de Monéteau et de Sougères sur Sinotte, commune associée, dans le cadre des rencontres pédagogiques, sont amenés à se rendre sur AUXERRE ou à la patinoire au cours de l'année scolaire 2008/2009.

Deux sociétés ont été consultées.

Il est proposé de retenir l'offre de la société la mieux disante « Les Rapides de Bourgogne » pour assurer les déplacements des élèves des écoles de Monéteau et Sougères sur AUXERRE, au prix de 57,00 euros TTC et pour la patinoire au prix de 47,00 euros TTC par aller-retour, pour l'année 2009/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 27 voix POUR.

9. FINANCES - Subventions 2009 – annulation d’une décision de versement

Rapporteur : Daniel CRENE

Par la délibération n°2009/033 du 30 mars 2009, le conseil municipal avait examiné différentes demandes de subvention, et décidait du versement d’une subvention de 3 000 € à l’ASA en prévision d’un rallye automobile programmé les 19 et 20 septembre 2009.

Or, la Préfecture a annoncé l’annulation de cette manifestation.

Dès lors, il est proposé d’annuler l’attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 27 voix POUR l’annulation de l’attribution d’une subvention de 3 000 euros au profit de l’ASA pour l’organisation de son rallye automobile des 19 et 20 septembre 2009 qui a été annulé et annule les termes de la délibération n°2009/033 du 30 mars 2009 concernant cette subvention.

10. FINANCES - SUBVENTIONS 2009 versées par la commune - Examen d’une demande exceptionnelle

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément au protocole d’instruction des demandes de subvention, au titre de l’exercice 2009, approuvé par le Conseil Municipal lors de sa dernière séance, celui-ci s’autorise à examiner les demandes au caractère exceptionnel justifié, sous réserve de la capacité de l’enveloppe budgétaire allouée.

Une double demande de l’association « Les Amis de la Nature » est parvenue en mairie, l’une pour une demande de subvention sur des frais engagés en 2009 à hauteur de 200 euros et l’autre en prévision du 30^{ème} anniversaire de la marche du Nouvel An à hauteur de 1 800 euros.

Sur l’exposé de monsieur l’adjoint aux finances, qui propose d’octroyer une subvention exceptionnelle de 1 100 euros à l’association « Les Amis de la Nature », 200 euros au titre de frais engagés en 2009 et 900 euros au titre du 30^{ème} anniversaire de la marche du Nouvel An.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 23 voix POUR et 4 voix CONTRE le versement d’une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l’association « Les Amis de la Nature ».

11. FINANCES - Subventions 2010 – Mise en application du nouveau protocole Ville de Monéteau

Rapporteur : Daniel CRENE

Comme suite à validation en commission restreinte des finances du 26 février 2009, il est rappelé que l’examen des demandes de subvention 2009 est clos depuis le 30 septembre 2009.

Pour 2010, un nouveau protocole s’applique :

- Les demandes de subvention 2010 devront parvenir avant le 31 janvier 2010 délai de rigueur ;
- Les demandes devront être impérativement assorties des comptes de l’année (N-1) – 2009 en l’occurrence, et du prévisionnel de l’année (N) – 2010 en l’occurrence ;
- Le demandeur devra joindre à sa demande l’ensemble des pièces administratives à jour relatives aux statuts de son organisme.

Il est proposé de procéder sans tarder à la diffusion de ce nouveau protocole, par envoi de courriers aux associations locales.

Toutefois, un problème est soulevé concernant la mise à disposition des salles aux associations qui devront fournir la composition du bureau et l’assurance. Une convention sera établie pour avoir un peu plus de transparence sur les règles d’occupation.

12. RESSOURCES HUMAINES – Transformations d’emploi

Rapporteur : Robert BIDEAU

Dans le cadre de l’évolution de carrière des agents territoriaux, des propositions d’avancement par promotion interne ont été présentées à la Commission Administrative Paritaire.

Une proposition a recueilli un avis favorable de la CAP lors de la séance du 25 juin 2009.

Afin de permettre cette nomination, il y a lieu de créer le poste correspondant.

De plus, une autre nomination peut intervenir suite à la réussite d’un agent au concours d’Adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il est précisé que ces suppressions et ces créations d’emplois s’effectuent dans la limite des quotas autorisés.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide à 27 voix POUR :

- la création d’un emploi d’Adjoint technique 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 287/409) et la suppression d’un emploi d’Adjoint technique 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 297/388)
- la création d’un emploi de technicien supérieur (catégorie B – échelle indiciaire brute 322/558) et la

suppression d'un emploi de contrôleur territorial (catégorie B – échelle indiciaire brute 306/544) et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009.

13. RESSOURCES HUMAINES – Fixation des taux promus / promouvables – Modification de la délibération du 11 juin 2007

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite aux différentes modifications apportées par les possibilités d'avancement, il y a lieu de modifier les taux promus/promouvables déterminés par la collectivité en application de la loi 2007-209.

Filière administrative :

Adjoint administratif principal 1^{ère} classe: 50% des adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe et des adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe.

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 50% du cadre d'emploi.

Adjoint administratif 1^{ère} classe : 50% du cadre d'emploi.

Filière technique :

Contrôleur en chef : 20% du cadre d'emplois des contrôleurs

Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 15% des adjoints techniques principaux 1^{ère} classe – adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe – adjoints techniques 1^{ère} classe.

Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 50% des adjoints techniques principaux 1^{ère} classe – adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe – adjoints techniques 1^{ère} classe.

Adjoint technique 1^{ère} classe : 5% des Adjoints techniques 2^{ème} classe

Filière culturelle :

Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe : 50% du cadre d'emploi

Filière sociale :

ATSEM principal 2^{ème} classe : 50% du cadre d'emploi

Filière police municipale :

Brigadier : 50% du cadre d'emploi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 27 voix POUR la fixation des taux promus / promouvables telle que présentée.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un quota par filière que la commune se fixe mais ne peut pas dépasser et qui permet aux agents admis à un concours ou examen d'être promus dans le grade sous réserve et avec approbation du maire sachant que cette admission n'est valable que deux ans.

14. RESSOURCES HUMAINES – Comité Technique Paritaire (CTP) – Remplacement d'un membre titulaire

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite à la démission de M. Jean-Luc SALMON, membre titulaire au CTP, représentant de la collectivité il a été proposé à la séance du CTP du 30 septembre dernier de nommer M. Daniel CRENE en qualité de membre titulaire représentant de la collectivité au CTP et M. Jean-Luc SALMON en qualité de membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à 27 voix POUR.

15. VIE SCOLAIRE – Groupe scolaire Victor Hugo – Classe de neige 2009/2010

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Le séjour en classe de neige du groupe scolaire Victor Hugo est prévu au Chalet « Les Edelweiss » à Val Cenis (Savoie) d'une durée de 6 jours, du dimanche 24 janvier au vendredi 29 janvier 2010

Le coût du séjour par enfant est de 495 €(hébergement + Ski alpin + transport) pour un nombre de 22 enfants.

La participation forfaitaire pour les familles étant de 110 €, le calcul de la participation au séjour est réparti suivant le quotient familial :

Quotient familial	Part familles selon quotient	Part forfaitaire familles	Participation de la famille	Part Commune
0 à 7 999,99 €	79 €	110 €	189 €	306 €
8 000 € à 12 999,99 €	129 €	110 €	239 €	256 €
13 000 € à 14 999,99 €	198 €	110 €	308 €	187 €
15 000 € à 15 999,99 €	253 €	110 €	363 €	132 €
16 000 € à 16 999,99 €	292 €	110 €	402 €	93 €
17 000 € à infini	335 €	110 €	445 €	50 €

Après avoir entendu le projet présenté par l'adjointe aux affaires scolaires, le Conseil Municipal accepte à 27 voix POUR, la participation de la commune suivant le mode de calcul ci-dessus présenté.

16. Rapport du service de l'assainissement

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur l'adjoint aux travaux expose les comptes-rendus d'exploitation et financier de la Sté Bertrand pour la gestion de l'assainissement du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Il est mentionné toutes les interventions de cette société à savoir les branchements, les études de conformité, le curage des avaloirs, le curage préventif du réseau, les interventions d'urgence et ponctuelles, les inspections vidéo, les réparations, les postes de refoulement et le nombre d'abonnés.

Le résultat du passage vidéo a permis de constater sur certaines parties du réseau par exemple dans l'avenue de la Seiglée (racines, fond plat, ...) des anomalies qu'il faudra résoudre par des travaux permettant un meilleur service à verser au débat du prochain budget.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

17. Rapport d'activité GAZ

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur l'adjoint aux travaux expose le compte-rendu annuel 2008 de concession gaz GrDF groupe Suez, établi par le Syndicat Intercommunal de l'Auxerrois.

Ce bilan présente aussi le bilan dans les communes adhérentes au SIEA qui a la compétence de l'Eclairage Public dans les communes. Une commission travaille sur l'économie d'énergie et souhaite un bilan qui sera fait par un bureau d'étude. Plusieurs solutions sont proposées soit abaisser la luminosité ou allumage d'un lampadaire sur deux...

La commune de Monéteau enregistre une baisse de sa consommation mais GRDF n'a pas donné les raisons de cette baisse, il semblerait qu'un industriel ait changé son mode de fonctionnement. D'autre part, aucun accident n'est à déplorer. Des incidents dus à des coupures de canalisation sont heureusement en baisse.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

18. Rapport d'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Monéteau

Rapporteur : Christian MOREL

Vu, le décret du n° 93-1410 du 29 décembre 1993, relatif au droit à l'information en matière de déchets,

Considérant le rapport d'activité du second trimestre 2009 de l'ISDND de Monéteau présenté par Christian MOREL et établi par la société SITA Centre Est, groupe Suez,

Le rapport présente des prélèvements conformes sur l'analyse des eaux souterraines, sur les heures de fonctionnement et aussi sur la bonne marche de la torchère. Cependant, les constats permanents sur les odeurs qui nécessiteraient des plaintes au quotidien perdurent et les ordures ne sont toujours pas recouvertes (visites régulières par l'association ou riverains). Des anomalies sur les déchets ont été recensés au nombre de 17.

Suite à une réunion du bureau de la Communauté de l'Auxerrois, le Président a annoncé que les déchets ne seraient plus déversés à fin août 2010. Au prochain conseil communautaire, l'assemblée est appelée à délibérer sur le choix du mode de traitement des déchets et le lieu sera arrêté.

Monsieur le maire rappelle la volonté de Monsieur le Préfet de ne pas reconduire le site de Pien, avec un coût supplémentaire (estimation à 8 €/par an et par habitant) mais création d'un quai de transfert (à définir).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport d'activité du second trimestre 2009 de l'installation de stockage de déchets de Monéteau.

19. COMMISSIONS

1. Commissions scolaires des jeudis 24 septembre et 1^{er} octobre 2009

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Madame l'adjointe aux affaires scolaires présente le compte rendu des commissions qui se sont réunies d'une part le 24 septembre pour examiner différents points : le revêtement des bacs à sable des écoles maternelles (proposition revêtement recyclable refusée), les effectifs dans les écoles qui portent le nombre d'enfants à 342 élèves à cette date, la mise en place des deux services en cantine (résultat positif), les Projets d'Accueil Individualisé pour 2 enfants (allergie ou cardiaque) qui doivent être renouvelés chaque année. Enfin la commission a examiné les crédits scolaires alloués aux écoles pour l'année 2009/2010 ; une modification est apportée pour les groupes scolaires primaires qui bénéficient d'une aide pour l'adhésion à l'USEP, en contre partie les groupes de maternelles ont une compensation sur leur crédit projets. Les crédits ont alors, été présentés le jeudi 1^{er} octobre par la commission aux directeurs des écoles. Le conseil municipal accepte les propositions faites par la commission.

2. Commission urbanisme du mercredi 30 septembre 2009

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Madame l'adjointe à l'urbanisme présente le compte rendu de la société G2C, notre assistant sur l'élaboration du PLU. Afin de valider le Projet d'Aménagement de Développement Durable, la commission a abordé le calcul des besoins fonciers qui pourraient se décliner comme suit : sur Sougères et Pien = 59 logements soit 7.67 hectares et sur Monéteau 573 logements soit 46.63 hectares. Autres points abordés : la zone AU de la route de Paris, la zone derrière les écoles de l'avenue de la Seiglée (l'aménagement de la forêt devra trouver un équilibre entre urbanisation et protection de l'environnement). Puis la zone d'activités du Ru de Baulche avec des incertitudes en matière environnementale, la mise à jour des projets existants et futurs avec la nécessité de créer un passage pour les transports exceptionnels.

Monsieur le Maire fait part d'un entretien, à la demande de Monsieur le Préfet, avec le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de la DDEA concernant la zone de captage des Boisseaux afin de clarifier la situation suite à l'enquête publique. Il s'avère que la modification du POS par la commune n'attaque pas la zone de protection de captage. La Commune maintient son engagement à respecter les 5 ha de périmètre éloigné.

3. Commission culture du mercredi 7 octobre 2009

Rapporteur : Jean-Marie DUGNY

Monsieur l'adjoint à la culture et la communication donne lecture du compte rendu de la commission qui a fait le point sur le magazine (qualité satisfaisante, pages pas très lisibles et le délais entre la réception des articles pour mise en page, corrections et bon à tirer, ...) sur lequel des améliorations sont à apporter. Le contrat avec CIEL ECRAN tel qu'il était en vigueur auparavant a été résilié et renouvelé sous une autre formule par un abonnement réduit à 7 ou 8 spectacles résiliables tous les ans et deux diffusions d'un documentaire « Peuples et Images » avec conférences. Le conte de Noël aura lieu le mardi 15 décembre sur la place de l'église mais il est envisagé de changer la formule les années suivantes si la participation continue à baisser. Des points divers : panneau d'entrée de ville, style parchemin, la commission n'est pas favorable ; un spectacle de Bernard MABILLE, à étudier sous réserve des conditions financières ; le recrutement d'un agent au service communication.

Le conseil municipal accepte les propositions de la commission.

4. Commission sports et loisirs du jeudi 8 octobre 2009

Rapporteur : Jacky JOANNIS

Monsieur l'adjoint aux sports et loisirs présente le compte rendu qui a examiné en présence de Sébastien DUFLANC, éducateur sportif, un projet de mur d'escalade au gymnase ; une étude doit être faite sur la qualité du mur porteur et la possibilité d'obtenir des subventions. Puis la commission a évoqué les différents projets de la commune suite à différentes rencontres avec les jeunes de la commune et la section tennis. La commission a proposé la couverture de deux tennis existants aux Peupliers (estimation 500 000 €) et le changement de l'Agorespace sans couverture (estimation 80 000 €) permettant de libérer l'actuel tennis couvert afin de le proposer à d'autres sections sportives. Ces 2 projets devront faire l'objet de recherches de subventions.

Enfin, la commission a revu le règlement du gymnase qui après validation du conseil sera mis en application dès le mardi 13 octobre.

Le conseil prend acte de toutes ces propositions.

J. JOANNIS fait part d'une demande pour la réalisation d'une piste en enrobé sur un terrain clos afin de pratiquer des compétitions de voitures radio-télécommandés.

Le conseil municipal suit l'avis de la commission qui n'a pas donné d'avis favorable à ce projet.

5. COMITE DE PILOTAGE du multi accueil « L'Isle aux Castors »

Rapporteur : Nelly RIMBERT

Le Comité de pilotage s'est réuni comme il le fera trimestriellement afin de faire le point des inscriptions et de s'assurer de la bonne marche du multi accueil. Arrêté au 20 septembre il est fait un bilan de 96 enfants inscrits soit 84 familles dont 39 enfants monestésiens. Fréquentation de 60 enfants dont 21 en régulier ; toutes les demandes des familles de Monéteau ont été acceptées. Taux d'occupation de 64.42 % ce qui démontre une bonne marche de l'établissement et une satisfaction générale du fonctionnement. Concernant le budget, celui-ci sera enfin revu et corrigé et la contribution demandée à la commune ne sera faite que sur le compte administratif ; par conséquent le versement prévisionnel de la CAF se fera sur un budget théorique pendant trois ans mais prend bien part au financement. Le comité a ensuite examiné différentes demande de matériels : lits pour nouveaux nés, chaises adultes, poubelle, clôture, alarme et aménagement des espaces verts.

Mais aussi, le directeur rappelle que des retards de paiement sont à déplorer et que les désistements non prévus sont facturés.

Monsieur le maire prévoit une rencontre avec Hermès Métal vu le nombre d'enfants de leurs salariés qui sont inscrits et accueillis.

Le Conseil Municipal prend note de la bonne marche du multi accueil.

N. RIMBERT a ensuite présenté au conseil l'évolution du Centre de Loisirs en donnant le planning du mercredi et des vacances de Toussaint qui sont affichés en mairie.

20. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Onze dossiers sont présentés mais aucun droit de préemption n'est appliqué.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire fait part de questions qui ont été posées par M. MENANT :

1) Ne serait-il pas possible d'ouvrir les commissions municipales à des habitants intéressés et spécialisés ?

Non, c'est un choix qui a été stipulé dans le règlement intérieur or dans certains cas des intervenants extérieurs peuvent être invités afin de présenter une étude ou un dossier particulier. La légitimité des personnes non élues se posent en ce qui concernent les débats, les prises de décisions et la confidentialité.

2) les trottoirs aux Archies sont sales (papiers, plastiques, monticule de déchets)

Ce site fait partie du "tour poubelle" au même titre que l'ensemble des sites du territoire communal. Ce tour poubelle est effectué 2x/semaine (lundi et vendredi). La vigilance sera renforcée sur ce secteur des Archies

3) fossés pas toujours entretenus à Monéteau et des riverains s'en plaignent. On se doit de penser pourtant à des crues rapides, soudaines...

De quels fossés est-il question? Les fossés communaux font l'objet au minimum d'une passe par an.

4) ne serait-il pas possible au moins de réparer provisoirement le chemin de Vide grange?

Ce chemin doit rester "chemin" et ne pas favoriser du transit inadapté de véhicules tant qu'il ne sera pas viabilisé pour une circulation routière.

5) quel est le coût total des travaux du centre-ville (1er et 2ème phase)?

D. CRENÉ rappelle le coût total des travaux soit un montant de 2 108 099 €

6) concernant le voyage en Belgique-Pays-bas des deux adjoints, l'intégralité du voyage (transport, hébergement...) a-t-il été payé par la société chargé de la partie espaces verts ou la commune en a-t-elle pris en charge une partie?

Il n'y a eu aucune prise en charge communale sur ce déplacement, lié aux travaux "espaces verts" de l'aménagement de la mairie et de ses abords (visite de pépinières, choix des sujets, etc...).

Monsieur le Maire informe le conseil d'un rendez-vous avec le président de l'Association Française contre les Myopathies qu'il a autorisé à occuper la salle des commissions afin d'y organiser une réunion régionale.

Suite à une demande de la préfecture, il est nécessaire de nommer un correspondant pour la Grippe H1N1 ; Madame Suzanne TERNAT-GAUTHERIN se porte candidate et est nommée en tant que titulaire et Madame Nelly RIMBERT, suppléante.

Rappel des inscriptions pour le 11 Novembre et le Salon des Maires, le mercredi 18 novembre.

Prochaines dates du Conseil Municipal : lundi 9 novembre à 20 h 15

lundi 14 décembre à 20 h 15

M. MENANT demande où en est le projet de la Maison Médicale : le Permis de Construire est accordé.

Séance levée à 00 h 05.